



Charte d'utilisation des outils numériques

Elle concerne l'utilisation des outils informatiques et du réseau informatique mis à disposition par l'Institut Sainte-Marie de Châtelineau.

L'élève et le professeur déclarent avoir reçu et compris les informations nécessaires à une utilisation à bon escient du matériel et des infrastructures informatiques. L'élève s'engage à respecter et à observer ces règles et principes. En cas de non-respect de ces règles, l'Institut Sainte-Marie pourra prendre à l'égard de l'élève les sanctions disciplinaires qui s'imposent et en informer les parents.

La tablette est un outil pédagogique. Celles-ci sont prévues pour une utilisation régulière à l'école.

1. Précautions générales

La tablette est propriété de l'école et tous les utilisateurs doivent respecter cette charte.

2. Transport des iPads

Les tablettes ne doivent pas être retirées de leur coque de protection et celles-ci doivent être fermée lors des déplacements.

3. Entretien de l'écran

L'écran de la tablette peut être endommagé si l'appareil est manipulé sans précaution. Une pression excessive exercée sur l'écran est susceptible d'entraîner des dommages.

- Il est donc impératif de veiller à ne rien poser dessus;
- Veiller à le manipuler délicatement;
- Utiliser qu'un chiffon doux et propre pour nettoyer l'écran. Merci de n'utiliser aucun produit nettoyant. Si la tablette est vraiment sale, veuillez en informer le professeur en indiquant le numéro de la tablette. Le responsable du parc informatique veillera à le nettoyer dans les plus brefs délais possibles.

4. Sons, musiques, jeux ou programme

Les jeux en ligne ne sont pas autorisés sur l'iPads.

En classe, le son doit être coupé en permanence, sauf consigne contraire de l'enseignant. Les élèves seront autorisés à utiliser les casques audios uniquement avec l'autorisation de l'enseignant(e).



5. Gestion des fichiers et enregistrement du travail

Seuls des fichiers ou documents se rapportant au travail scolaire peuvent être enregistrés.

6. Applications sur les tablettes

Les applications d'origine installées par l'école doivent rester sur l'iPad et pouvoir être utilisées facilement et être accessibles à tout moment.

Les iPads pourront être inspectés en tout temps par les enseignants afin de vérifier le respect de la charte.

7. Usage acceptable

L'utilisation des ressources technologiques de l'école est un privilège, et non un droit. Ce privilège peut être ni transféré ni étendu à des personnes ou groupes extérieurs à l'établissement scolaire et devient caduc dès qu'un élève ne fait plus partie des effectifs de l'école.

a. L'élève a pour responsabilité de:

- * Respecter le règlement général de l'école notamment les règles de conduite et de communication;
- * Utiliser les appareils de manière responsable et éthique;
- * Utiliser toutes les ressources technologiques de manière appropriée afin de ne pas endommager les équipements de l'école;
- * Respecter les points énumérés dans la charte;

b. Activités strictement interdites aux élèves (liste non exhaustive):

- * Toute infraction à la charte d'utilisation et aux lois en vigueur;
- * Installation d'une application, téléchargement de vidéos, musiques... sans le consentement de l'enseignant et du responsable du parc informatique;
- * Tentative d'intimidation, de dénigrement ou d'harcèlement envers un autre élève;
- * Utilisation de services de messagerie (tels que Messages, Messenger...), de jeux vidéo et de jeux en ligne;
- * Modification des paramètres sans autorisation;
- * Communication de ses propres informations personnelles ou de celles d'autrui sur Internet, quelle qu'en soit la raison;
- * Vandalisme sur les tablettes numériques;
- * "décorer" l'extérieur à son goût comme pour un cartable;
- * Se déplacer avec la tablette allumée. Celle-ci reste posée sur le bureau en classe;
- * Boire ou manger en utilisant l'iPad; éviter tout liquide à proximité qui pourrait se renverser sur la tablette.



8. Protection et rangement des tablettes

Les tablettes ne doivent en aucun cas être laissés dans un lieu non surveillé. Exemple: cours de récréation, réfectoire, couloirs ou classe...

Si une tablette est trouvée, il sera remis en main propre à Mme Parmentier ou à la direction de l'établissement scolaire.

Si une tablette manque à l'appel à la fin du cours, merci de contacter Mme Parmentier au numéro suivant: 0498/63 38 33. Ne laissez pas sortir les élèves. Un signal retentira pour retrouver l'iPad une fois la personne contactée. Merci de suivre les instructions fournies au téléphone. En cas de problème, appeler l'éducateur également pour tout aide.

En dehors des heures de cours, la tablette doit être rangée.